

5 février 2010

COMMUNIQUE

de presse

A l'occasion de la venue en France du fondateur du microcrédit et Prix Nobel de la Paix, Muhammad Yunus, le Fonds Adie annonce la création d'un Observatoire de l'entrepreneuriat populaire

Face à l'essor de l'entrepreneuriat populaire en France et afin de mesurer son impact sur la société, l'Adie, à travers son fonds de dotation, annonce la création d'un Observatoire de l'entrepreneuriat populaire couvrant les projets inférieurs à 8000 euros portés par des chômeurs et des bénéficiaires des minima sociaux. L'occasion pour l'Adie de revenir sur les principes du microcrédit, son application en France, en présence du fondateur du microcrédit, le Prix Nobel de la Paix, Muhammad Yunus.

Avec la mutation de l'économie, l'explosion du chômage et la montée en puissance du régime de l'auto-entrepreneur, la création d'entreprise prend son envol en France. Dans ce contexte, l'Adie, à travers son fonds de dotation, crée l'Observatoire de l'entrepreneuriat populaire afin de contribuer à sa croissance et d'identifier les attentes et les besoins des micro-entrepreneurs notamment en matière d'accompagnement. L'Observatoire publiera régulièrement des études dont la diffusion devrait concourir à une large reconnaissance de l'entrepreneuriat populaire dans la société.

La France assiste depuis quelques années à un développement impressionnant du nombre de petites entreprises. Près de 95% des entreprises comportent au maximum deux salariés à la création. Avec les nouvelles tendances qui caractérisent l'économie française,

- la désindustrialisation massive, l'industrie ayant atteint un maximum de 40% des actifs au début des années 70 pour revenir à 20% aujourd'hui¹
- le développement des nouvelles technologies d'information
- la création de nouveaux métiers dans la protection de l'environnement, le développement durable et le social business
- le vieillissement de la population entraînant la création de nouveaux services
- l'intérêt des jeunes pour devenir « leur propre patron »,

ce phénomène ne peut que durer.

Face à ces tendances, deux phénomènes jouent un rôle d'accélérateur, la crise et le régime de l'auto-entrepreneur. En 2009, 500 000 emplois ont été détruits et 580 000 nouvelles entreprises créées dont près de 300 000 sous le régime de l'auto-entrepreneur.

¹ Source : Documentation française

Ainsi, la création d'entreprise a été en 2009 la principale voie pour la création d'emploi. Près de la moitié des créateurs d'entreprises étaient des chômeurs ou des bénéficiaires de minima sociaux (RMI et ASS).²

La Présidente de l'Adie et du Fonds Adie pour l'entrepreneuriat populaire, Maria Nowak, a été la première en France à croire au microcrédit comme outil de lutte contre le chômage. Elle constate un essor de cet entrepreneuriat populaire à travers l'expérience de l'Adie et revient sur les principes de base de l'Association, créée il y a plus de 20 ans, avec comme source d'inspiration l'expérience de la Grameen Bank. « *Le droit d'entreprendre doit être ouvert à tous. Il exige l'accès au crédit, aux services d'accompagnement et la levée des obstacles réglementaires à la création d'entreprise. Les gens pauvres remboursent mieux que les riches. Le microcrédit correspond aux besoins d'une économie post-industrielle* ».

20 ans après, ces principes de base ont fait leur preuve, l'association ayant accordé plus de 80 000 microcrédits à des personnes à qui les banques ne prêtaient pas, restant fidèle à son public cible : les chômeurs, les allocataires de minima sociaux et les travailleurs pauvres.

Face à la crise, 75% des micro-entrepreneurs financés par l'association se disent directement touchés et doivent faire face à de nombreuses difficultés : baisse de la demande, changement de comportement des clients, problèmes de trésorerie. Leur revenu moyen diminue et passe pour beaucoup en dessous du seuil de pauvreté. Malgré tout, 80% se disent optimistes sur l'avenir et 70% considèrent trouver un soutien auprès de l'Adie.

Pour les aider, l'association a pris des mesures en renforçant leur accompagnement en préparant un système de microfranchise solidaire facilitant la création d'entreprise par les personnes en difficulté et notamment les jeunes en leur proposant : un projet clé en main, une formation, un financement, un accompagnement et des services communs.

Compte tenu d'une insuffisance des ressources publiques, l'Adie doit aujourd'hui trouver les moyens de financer les besoins d'accompagnement des micro-entrepreneurs. Pour cela elle a créé il y a quelques mois un fonds de dotation, le Fonds Adie pour l'entrepreneuriat populaire qui lance le 5 février son site internet www.adie-fondsdedotation.org. Elle espère par ailleurs que le gouvernement et les partenaires sociaux ouvriront le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels au financement des chômeurs créateurs d'entreprises.

A propos de l'Adie :

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit. Depuis sa création en 1989 par sa Présidente, Maria Nowak, l'Adie a financé plus de 80 000 microcrédits générant plus de 78 000 emplois.

A propos du Fonds Adie :

Afin de pérenniser son action, l'Adie a créé en février 2009 un fonds de dotation, le Fonds Adie pour l'entrepreneuriat populaire, dont l'objet est de financer grâce à des dons :

- *les services d'accompagnement de l'Adie, c'est à dire les conseils, formations et services proposés aux micro-entrepreneurs en parallèle à leur offre de crédit,*
- *les actions liées à la promotion de l'entrepreneuriat populaire, qu'il s'agisse d'études, d'information ou de communication.*

Contacts presse :

Audrey Thiroit – Tél. : 01 56 03 59 66 – 06 07 47 35 67 – athiroit@adie.org
Sandrine Bonamy – Tél. : 01 56 03 59 03 – 06 86 17 48 76 sbonamy@adie.org
www.adie.org -

² 43 % des créateurs d'entreprises étaient soit demandeurs d'emplois, soit bénéficiaires de minima-sociaux (RMI et ASS) avant la création d'entreprise. Source : Insee – Enquête Sine génération 2006 - Traitement : APCE.